

## Un chauffe-eau solaire pour les vestiaires du foot

Le conseil municipal s'est réuni le 29 mai sous la présidence du maire, André Ferrand qui, en début de séance, a remercié Nicole Deloche, première adjointe, qui durant son absence a assuré l'intérim avec succès et rigueur. L'ordre du jour a été principalement consacré à l'agrandissement des vestiaires du foot.

Choix des entreprises :

- Electricité : Frédéric BRUNEL
  - Maçonnerie : Thierry PEYRET
  - Charpente : Sas PERRIER-FERRAND
  - Plâtrerie-Peinture-Isolation
  - Zinguerie : Sas FEASSON
  - Plomberie-Sanitaire : Sas FEASSON
  - Sol : José PEREZ
  - Menuiserie : Sas PERRIER-FERRAND
  - Chauffe-eau solaire : Sas FEASSON
- Total pour les 9 devis de 107 054,64€ HT, soit 128 465,56€ TTC

Le conseil a approuvé ces choix à l'unanimité.

Non aux 80 Km/h : Une motion est adoptée à l'unanimité pour refuser cette mesure qui aurait dû être appliquée avec discernement par chaque préfet et non pas imposée uniformément et par simple arrêté de l'Etat.

Divers : La demande de permis de construire pour un local communal-comité des fêtes jouxtant le local technique actuel a été déposée. La citerne à gaz de l'église n'étant plus conforme aux normes actuelles sera supprimée quand elle sera vide et remplacée par deux bouteilles de 35 kg. Le carrefour des Prés-sous-Chavannes près du terrain de boules sera remodelé en commençant par le déplacement du poteau incendie. Jean-Claude Juillat est remercié pour l'arrachage d'une partie de sa haie gênant la visibilité à la sortie de la rue de Ravoulet. De nouveaux panneaux de signalisation indiquant la direction du stade seront installés en trois points.